

Faire battre en retraite Borne, Macron et le Medef !

C'est donc aujourd'hui que Borne doit mettre les dernières paroles sur la ritournelle gouvernementale et patronale qu'on connaît déjà par cœur depuis des mois concernant l'avenir de nos retraites. Le suspense est quand même de plus en plus éventé. L'âge légal de la retraite sera-t-il repoussé « seulement » à 64 ans, car « 65 ans n'est pas un totem » ? Y aura-t-il aussi une généralisation de l'allongement de la durée de la cotisation à 43 ans bien avant 2035 (déjà prévus par la loi Touraine pour les générations nées après 1973) ? Le gouvernement aura-t-il recours au 49.3 ?

Tant de questions pour une seule réponse : c'est non !

Non, les caisses de retraite ne sont pas déficitaires. Elles étaient excédentaires de 2,6 milliards d'euros en 2021 et de 3,7 milliards d'euros en 2022. Non, rien n'assure qu'elles le seront en 2032, car nos luttes collectives pourraient faire inverser la tendance de la politique de l'État qui réalise tellement d'économies sur l'ensemble des salaires des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers qu'il creuse le déficit des caisses. Et non, même un déficit annoncé pour 2032 de 17 milliards, ne serait pas « abyssal » car il ne représenterait que 5 % d'un budget global de 330 milliards pour les caisses de retraite. En augmentant de 5 % les salaires, ce serait automatiquement comblé !

Pourquoi tant de mensonges et d'acharnement depuis des décennies ?

Augmenter l'âge légal du départ à la retraite, c'est accroître le « chômage des seniors », qui auront de moins en moins de droits, seront pauvres et toucheront une retraite amoindrie, si les difficultés de leur vie ne les ont pas tués avant. Augmenter le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein, c'est baisser la pension de ceux qui partent quand même à l'âge légal. Cela vise à diminuer les dépenses des caisses de retraite, tout en permettant aux fonds de pension privés de drainer l'épargne de ceux qui ont des salaires suffisants pour mettre de côté. C'est une façon de diminuer la part de la classe ouvrière dans le revenu national, augmentant mécaniquement d'autant celle de la bourgeoisie. Alors quand c'est Ciotti, le chef de LR, qui annonce vouloir contribuer à « atténuer la brutalité de la

réforme », il y a de quoi s'inquiéter ! L'inquiétude peut changer de camp !

La « réforme » devait être annoncée mi-décembre, déjà bien plus tard que prévu : les grèves dans les raffineries en septembre ont perturbé le calendrier gouvernemental. Puis nouveau report à ce mardi, pour une présentation du projet de loi au conseil des ministres le 23 janvier, afin que Borne puisse avoir le soutien de la droite et éviter le 49.3... peut-être ! Autant de reports sont surtout symptomatiques de la fièvre du gouvernement qui sait que non seulement son projet de loi est très impopulaire, mais qu'il n'est soutenu à l'heure actuelle par aucune organisation syndicale... et que le mécontentement social contre la vie chère et les salaires de misère est déjà tellement grand que tout pourrait s'embraser. D'après un sondage Ifop daté du 4 janvier, 52 % des personnes interrogées souhaitent que la France connaisse dans les prochains mois une explosion sociale !

Alors soufflons sur la braise partout, sur nos lieux de travail et d'études, discutons de la nécessité d'un mouvement d'ensemble, d'un plan de bataille pour gagner, sans qu'aucune de nos forces ne soit dispersée par les logiques boutiquières des directions syndicales. Participons à toutes les initiatives de mobilisation qui auront lieu, notamment la manifestation du 21 janvier à Paris appelée par les organisations de jeunesse. Regroupons-nous en assemblées générales, rejoignons celles et ceux qui sont en grève pour de meilleurs salaires ou des embauches. Salaires, retraites, conditions de travail, il faut que ça pète, ça ne peut plus durer !

Encore une victime de l'austérité hospitalière

Fin 2018, aux urgences de l'hôpital Lariboisière, une patiente de 55 ans, a été retrouvée morte abandonnée sur un brancard. Une magistrate du parquet de Paris a demandé le renvoi en correctionnelle de l'AP-HP pour le décès *"survenu dans un contexte de défaut caractérisé de surveillance médicale et infirmière, dans un service dont il était connu que les locaux et les effectifs soignants étaient insuffisants par rapport aux besoins". "Si cette succession de dysfonctionnements n'a pas directement causé la mort de la patiente, elle n'a pas empêché le décès et y a contribué"*.

Le médecin urgentiste chargé de soigner cette dame a aussi pointé un système d'urgences dépassé par l'afflux de patients, des moyens insuffisants et des locaux compliquant la prise en charge. *"Je ne savais même pas que cette patiente existait avant d'apprendre son décès"*.

Des ressources inhumaines

Il n'y a que les deux DRH de l'hôpital Lariboisière qui ont assuré au contraire que le personnel était suffisant aux urgences tout comme la directrice des affaires juridiques. La magistrate du Parquet de Paris relève pourtant que *"l'administration de l'AP-HP", "a laissé perdurer une situation de sous-effectif pour laquelle elle avait été régulièrement alertée des risques"*.

Après ce décès, l'hôpital Lariboisière avait annoncé des mesures de contrôle accrues des patients aux urgences. L'ARS avait plutôt recommandé une augmentation des effectifs !

Pour empêcher de nouveaux drames il faut embaucher et pour y arriver il faut augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail !

Dans l'Union Européenne ou en dehors, le problème reste les politiques de nos gouvernements !

En Grande Bretagne, selon le Royal College of Emergency Medicine, entre 300 et 500 patients meurent chaque semaine à cause de la carence dans les soins d'urgence, notamment les attentes interminables. Une fédération de soignants britanniques a désigné les coupables : *« ce n'est pas vrai que le pays n'a pas les moyens d'arranger ce bazar ». « C'est un choix politique et les patients meurent inutilement à cause de ce choix »*.

En France, Samu-Urgences de France a recensé 31 morts inattendues dans les services d'urgences hospitalières pour le seul mois de décembre. Un chiffre sans doute sous-évalué. La raison : *« les lits d'aval qui ont fondu. Du coup les patients s'entassaient aux urgences en attendant qu'il y en ait un qui se libère où que ce soit »*.

Fermer aussi les portes !

Du 5 au 9 janvier, les jeunes étaient appelés à découvrir l'IFSI Bicêtre pour s'informer sur les modalités d'admission, les stages et les projets étudiants. L'objectif c'est : *« à l'AP-HP, prendre soin de son avenir »*. « Les portes ouvertes » pour présenter le métier c'est une bonne chose. Mais la direction compte-t-elle ensuite « fermer les portes » pour empêcher que les diplômés ne s'enfuient pas en courant ? Une seule solution : augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail...

Les ambulanciers se font rouler

Les ambulanciers hospitaliers intègrent la filière soignante, mais sans revalorisation salariale ni intégration à la catégorie active, c'est-à-dire aucune prise en compte de la pénibilité pour la retraite.

Un ministre de la Santé... catastrophique

Le pôle des urgences du CHR de Metz-Thionville était dirigé par François Braun jusqu'à ce qu'il devienne ministre. Aujourd'hui, les urgences de l'hôpital de Thionville sont paralysées : 55 infirmiers et aides-soignants sont en arrêt maladie sur 59 ! Les patients sont dirigés sur Metz où des tentes ont été montées pour les accueillir. Fort de ce résultat, Braun continue au ministère de mettre en œuvre la politique qui a asphyxié son ancien hôpital.

Les incapables qui nous gouvernent

On se souvient tous qu'au début de l'épidémie de Covid, le gouvernement avait été incapable de fournir des masques de protection à la population. Certains avaient même dû en fabriquer des artisanaux en tissu pour qu'on puisse se protéger, un minimum ! Même dans les hôpitaux, ils étaient rationnés !

Au moment où une certaine reprise de l'épidémie de Covid est notée, le gouvernement vient de détruire 100 millions de masques parce que la date de péremption était arrivée à échéance !

Qui peut en dire autant de son salaire ?

2,6 % en 2021, 3,4 % en 2022, Les cotisations des mutuelles augmenteront de 4.7% en moyenne cette année. Cette hausse de prix touchera davantage les actifs que les retraités: les contrats dits "collectifs" (d'entreprises ou de branches professionnelles) vont augmenter en moyenne de 5,7%, tandis que les cotisations des contrats individuels progresseront de 4,1%.

Nos salaires doivent suivre l'augmentation des prix : une revendication nécessaire....